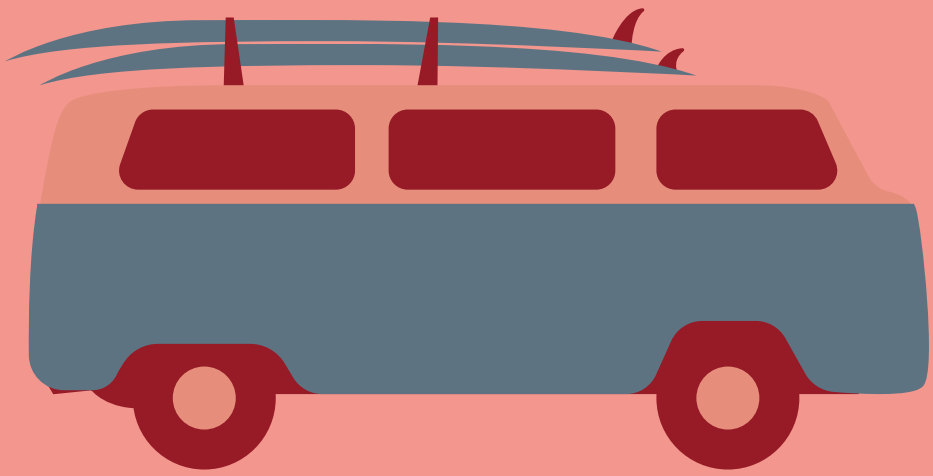


Université de Paris

Action sociale et accompagnement social

u-paris.fr

Sommaire

L'équipe action sociale et environnement de travail 6

Contacts

Prestations sociales et avantages 7

Le quotient familial

Calculer votre quotient familial

Études des enfants 8

Autour des études

Séjours éducatifs

Garde des enfants 9

Garde d'enfants de moins de 6 ans

Places en crèches

Parents séjournant en maison de repos avec leur enfant

Centres de loisirs sans hébergement

Centres de vacances avec hébergement

Vacances, sports et loisirs 10

Loisirs-vacances des enfants

Fonctionnaire de moins de 32 ans

Séjours en centres familiaux de vacances

Chèques vacances

Avantages culture, loisirs avec Comitéo

Carte Cezam

Logement 12

Demande de logement social

Aide au logement locatif

Allocation à l'installation des personnels (AIP)

Restauration 13

Événements familiaux 13

Chèques cadeaux

Noël des enfants

Situation de handicap 14

Parents d'enfants en situation de handicap

Chèques CESU «Compensation du handicap

Prise en charge des frais de transports adaptés pour le personnel à mobilité réduite

Les assistantes sociales à votre écoute 15

Contacts

En tant que personnel d'Université de Paris, vous pouvez bénéficier de dispositifs d'action sociale au regard de votre situation personnelle.

L'ensemble des aides et des prestations sociales initialement proposées par les établissements fondateurs ont été reconduites dans les conditions les plus favorables.

En matière d'action sociale, différentes prestations et avantages financiers sont donc proposés. Ils visent à améliorer vos conditions de vie pour vous et votre famille dans les domaines de l'enfance, de la restauration, du logement et des loisirs.

Par ailleurs, les assistantes sociales de l'établissement proposent un accompagnement social si vous rencontrez des difficultés personnelles de toute nature, familiale, économique, ou professionnelle.

Vous trouverez dans ce guide les différentes aides et prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit ainsi que les interlocuteurs pour vous renseigner.

L'équipe action sociale et environnement de travail

L'équipe action sociale et environnement de travail est à votre écoute pour répondre à vos demandes en matière d'offre d'action sociale. Elle assure un service de proximité en vous accueillant par téléphone, par mail et physiquement sur le site Odéon et le campus des Grands Moulins.

Accueil :
lundi au vendredi : 9H > 12h |14h > 17h
jeudi : 9h > 12h

Toutes les infos :
actionsociale-up.fr
Code d'accès : UP2020

CONTACTS

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nathalie Adam
nathalie.adam@u-paris.fr

SITE ODÉON

Odile Chiche
Gestionnaire action sociale
01 76 53 16 45
action-sociale-adt@u-paris.fr
12 rue de l'Ecole de médecine 75006 Paris

CAMPUS DES GRANDS MOULINS

Mélissa LAURENDOT
Gestionnaire action sociale
01 57 27 58 04

Magalie LONGO
Gestionnaire action sociale
01 57 27 58 34

5 rue Thomas Mann 75013 Paris
action.sociale.drho@u-paris.fr
restauration.drho@u-paris.fr

Prestations sociales et avantages

Université de Paris met en œuvre une politique d'action sociale[1] qui vise à améliorer les conditions de vie de ses agents et de leur famille en proposant des prestations dans différents domaines.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Afin qu'un plus grand nombre de personnels puisse bénéficier des aides sociales, quatre paliers de revenus ont été définis pour les prestations soumises à des conditions de ressources.

QF1	< 5 500 €
QF2	de 5 501 à 9 500 €
QF3	de 9 501 à 14 500 €
QF4	de 14 501 à 19 500 €

CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

$$QF = \frac{\text{Revenu brut mensuel X12 + revenus annexes}}{\text{nombre de parts fiscales}^{2}}$$

1 Ces actions sont destinées aux agents stagiaires et titulaires en activité, aux agents contractuels dont le contrat est > ou = à un an.

2 une demie-part supplémentaire est ajoutée pour les personnes isolées avec ou sans enfants

Études des enfants

AUTOUR DES ÉTUDES

Vous pouvez solliciter une aide à différents moments des études de vos enfants.

Elle est destinée aux enfants de moins de 23 ans au 1er jour du séjour ou de la formation, au 1er octobre de l'année universitaire, et peut concerner :

- Les classes de découverte (classes transplantées, classes de l'environnement,
- les classes de patrimoine ou séjours effectués lors d'échanges pédagogiques),
- les voyages culturels à l'étranger de plus de 24 heures organisés par les établissements scolaires,
- la préparation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA),
- une aide pour les études supérieures.

QF1	200 €
QF2	175 €
QF3	150 €
QF4	125 €

NB : Une aide par enfant et par an, dans la limite de 4 enfants

SÉJOURS ÉDUCATIFS

Une aide peut être sollicité dans le cadre de séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif :

- Classes transplantées,
- classes de l'environnement,
- classes de patrimoine,
- séjours effectués lors d'échanges pédagogiques agréés ou placés sous le contrôle du ministère dont relève l'établissement,
- séjours organisés par les organismes ou associations sans but lucratif,
- séjours mis en œuvre pendant les vacances scolaires par les établissements d'enseignement dans le cadre des appariements d'établissements scolaires homologués.

QF1	12 € / jour et par enfant
QF2	10 € / jour et par enfant
QF3	9 € / jour et par enfant
QF4	8 € / jour et par enfant

Garde des enfants

GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Une allocation financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, est versée sous forme de chèques emploi service universels entièrement préfinancés par le ministère de l'Action et des Comptes publics.

Demande à saisir en ligne :
cesu-fonctionpublique.fr

PLACES EN CRÈCHES

Une réservation de berceaux dits «interministériels» proposés par la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) est possible en ligne.

Demande à saisir en ligne :
https://ceres-portail.6tzen.fr/

PARENTS SÉJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEUR ENFANT

Une participation aux frais de séjours des enfants (de moins de 5 ans) qui accompagnent leur parent en maison de repos ou de convalescence peut être sollicitée.

Aide	23,07 € / jour et par enfant

> sans conditions de ressources

CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Une aide est destinée aux parents dont les enfants sont placés en centre de loisirs durant les congés scolaires et les mercredis.

QF1	8 € / jour et par enfant
QF2	7 € / jour et par enfant
QF3	6 € / jour et par enfant
QF4	5 € / jour et par enfant

CENTRES DE VACANCES AVEC HÉBERGEMENT

Une aide est destinée aux parents dont les enfants sont placés en colonies de vacances, centres de vacances maternels, centres de vacances collectifs pour adolescents, centres sportifs de vacances.

QF1	12 € / jour et par enfant
QF2	10 € / jour et par enfant
QF3	9 € / jour et par enfant
QF4	8 € / jour et par enfant

Vacances, sports et loisirs

LOISIRS-VACANCES DES ENFANTS

Cette aide concerne les séjours linguistiques, colonies de vacances, centres de vacances pour adolescents, centres sportifs de vacances, vacances familiales, fréquentation d'un centre de loisirs, sportif ou culturel pendant les vacances.

QF1	200 €
QF2	175 €
QF3	150 €
QF4	125 €

NB : Une aide par enfant et par an, dans la limite de 4 enfants

FONCTIONNAIRE DE MOINS DE 32 ANS

Une allocation peut être versée aux bénéficiaires de chèques-vacances.

Aide	100 € / an

SÉJOURS EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES

Pour bénéficier de cette aide, les maisons familiales doivent être agréées par le ministère chargé de la santé, les villages familiaux par le ministère chargé du tourisme, les gîtes de France (gîtes ruraux, gîtes d'étapes ou de groupes, chambres d'hôtes, etc.) par la fédération nationale des gîtes de France.

QF1	12 € / jour et par enfant
QF2	10 € / jour et par enfant
QF3	9 € / jour et par enfant
QF4	8 € / jour et par enfant

CHÈQUES VACANCES

Ce dispositif repose sur le principe d'une épargne salariale, abondée d'une participation du ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Demande en ligne
fonctionpublique-chequesvacances.fr

AVANTAGES CULTURE, LOISIRS AVEC COMITÉO

Université de Paris a noué un partenariat avec la société Comitéo afin de vous proposer de nombreuses réductions dans les domaines des loisirs, sports, vacances, billetterie… (consultez l'onglet boutique du site).

Le site dédié est accessible sur tout support multimédia (ordinateur, tablette, smartphone). Il vous permet également d'accéder à l'ensemble des informations relatives à l'action sociale tels que les formulaires de demandes via l'onglet « actualités ».

En ligne : actionsociale-up.fr
Code d'accès : UP2020

Par l'application : Mon CSE by Comitéo
Code 2399081

CARTE CEZAM

La carte Cezam, offerte gracieusement, vous permet entre autres d'obtenir des tarifs réduits sur des visites de musées ou de monuments, les remontées mécaniques dans près de 150 stations de ski en France, des hébergements et locations de vacances, des voyages en France et à l'étranger.

La liste des établissements partenaires :
www.cezam.fr

Comment obtenir votre carte CEZAM ?

Vous pouvez faire votre demande auprès de l'équipe action sociale par mail à :
Demande auprès de l'action sociale :

✉ action.sociale.drho@u-paris.fr

CULTURE

Spectacles, cinémas, expositions… Profitez des offres du pôle culture d'Université de Paris à prix doux.

culture.u-paris.fr

SPORTS

Côté sport, découvrez un large choix d'activités physiques, sportives et artistiques proposées par le pôle sports.

u-paris.fr/faire-du-sport/

Logement

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Plusieurs étapes constituent le parcours de demande de logement social :

- Se faire enregistrer comme demandeur via le site https://www.demande-logement-social.gouv.fr/
- Compléter un dossier en ligne sur le site du Rectorat de Paris dédié au logement https://logements.adc.education.fr/
- Se rendre sur le site BALAE pour consulter les offres de logements et candidater sur l'un d'eux https://www.balae.logement.gouv.fr/balae/login.do

N'hésitez pas à contacter votre assistante sociale qui vous accompagnera dans votre démarche.

ALLOCATION À L'INSTALLATION DES PERSONNELS (AIP)

Cette aide, financée par le ministère de l'Action et des Comptes Publics, est destinée aux agents affectés directement dans l'académie de Paris après avoir été admis à un concours externe ou interne.

Demande en ligne :
aip-fonctionpublique.fr

AIDES AU LOGEMENT LOCATIF

L'université propose une aide non remboursable pour le personnel accédant à un logement locatif en région parisienne. Demande à déposer dans les 3 mois qui suivent la date de signature du contrat de location.

QF1	750 €
QF2	725 €
QF3	700 €
QF4	650 €

Une aide spécifique est dédiée aux nouveaux lauréats de concours venant de province ou de l'étranger.

Aide	1000 € / an

> sans conditions de ressources

Restauration

Université de Paris mène une politique en faveur de ses personnels en matière de restauration collective, facteur important de lien social et professionnel au sein de notre communauté.

Elle mobilise des moyens structurels et financiers pour permettre à ses personnels de déjeuner, dans des conditions satisfaisantes, à proximité de son lieu de travail.

L'université participe à la prise en charge financière des repas de ses agents proportionnellement au montant de leurs revenus.

Si vous souhaitez accéder à l'un des 42 restaurants conventionnés avec l'université, vous pouvez contacter l'équipe action sociale et environnement de travail par mail à :

✉ restauration.drho@u-paris.fr

CARTE IZLY

Cette carte multiservices vous permet de payer dans les restaurants et cafétérias universitaires du Crous de Paris.

Demande de subvention:

✉ restauration.drho@u-paris.fr

En savoir plus : izly.fr

Événements familiaux

CHÈQUES CADEAUX

Université de Paris vous offre des chèques cadeaux d'une valeur de 100€ lors de la naissance/adoption d'un enfant ou lors d'un mariage/PACS.

Demander votre chéquier par mail :

✉ action.sociale.drho@u-paris.fr

NOËL DES ENFANTS

L'université organise chaque année une fête de fin d'année destinée aux enfants âgés de 0 à 12 ans et leurs parents ainsi qu'une distribution de cadeaux.

NB : inscriptions en ligne en octobre.

Situation de handicap

PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes parent d'enfants en situation de handicap ayant un taux d'invalidité d'au moins 50%, vous pouvez peut-être prétendre à certaines aides financières pour vous aider dans votre quotidien. Ces prestations ne sont soumises à aucune condition de ressources.

Enfants en situation de handicap ou infirmes de moins de 20 ans
Cette allocation s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap.

Aide 165,02 € / mois et par enfant

> payés semestriellement
> taux révisés tous les ans par circulaire

Jeunes adultes âgés de 20 à 27 ans, atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ou un apprentissage.

Aide 122,35 € / mois et par enfant

> payés semestriellement
> taux révisés tous les ans par circulaire

Centres de vacances spécialisés
Cette aide s'adresse aux parents dont les enfants en situation de handicap séjournent dans un centre spécialisé dirigé par un organisme à but non lucratif ou par une collectivité publique.

Aide 122,35 € / mois et par enfant

CHÈQUES CESU «COMPENSATION DU HANDICAP»

Le Chèque CESU Handicap est un titre de paiement sécurisé permettant de régler tout ou une partie des frais liés à une aide au quotidien. Il est délivré sur présentation d'une attestation d'un médecin traitant ou de l'assistante sociale de l'université et d'une RQTH.

Aide 350 à 1000 € / an

> selon les ressources de l'agent

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS ADAPTÉS POUR LE PERSONNEL À MOBILITÉ RÉDUITE

Les agents en situation de handicap et en mobilité réduite peuvent bénéficier de transports adaptés domicile-travail, sans avance de frais, auprès de la société G7.
Contact :

Sicka Yamajako
sicka.yamajako@u-paris.fr

Les assistantes sociales à votre écoute

Vous pouvez solliciter les assistantes sociales d'Université de Paris pour vous accompagner dans la résolution de vos difficultés professionnelles, personnelles et familiales.

Elles peuvent intervenir dans différents domaines en s'appuyant sur un réseau de professionnels en interne et en externe (comités médicaux, réseau d'assistantes sociales, services sociaux, CAF, MDPH...) :

- Personnels et familiaux : changement de situation familiale, violences conjugales, isolement, décès...
- Professionnels : accueil ou mobilité, souffrance au travail, départ à la retraite...
- Administratifs : information, accès aux droits...
- Financiers : instruction des demandes de prestations adaptées (déséquilibre budgétaire, aides financières, dossier de surendettement auprès de la Banque de France...).
- Logement : accès et maintien dans le logement, demandes de logements sociaux...
- Santé : informations sur les droits aux congés maladie, accompagnement au maintien dans l'emploi, handicap, prévoyance...

Au regard de votre situation, les assistantes sociales peuvent instruire une demande de prise en charge d'aide non remboursable ou remboursable.

Les assistantes sociales garantissent la confidentialité des échanges.

CONTACTS

SITE ODÉON

Nathalie Ducheveu
nathalie.ducheveu@u-paris.fr
01 76 53 19 80

CAMPUS DES GRANDS MOULINS

Patricia Lévêque
patricia.leveque@u-paris.fr
01 57 27 56 94

en poste à partir du 15/09

© Université de Paris - Direction de la Communication - Juin 2020 / Imprimé par le département de Production documentaire

SRIAS
ÎLE-DE-FRANCE
SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE

ancv

Ticket CESU